



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Inserm

La science pour la santé  
From science to health

## COMPTE CONSOLIDÉS 2023

*Note de présentation  
de l'ordonnateur  
sur les comptes consolidés*

Conseil d'administration  
27 juin 2024



---

## COMPOSITION DU GROUPE INSERM

### Le « groupe Inserm » comprend :

- **La société anonyme INSERM TRANSFERT (IT)**

Inserm Transfert gère la valorisation économique et sociétale et le transfert des connaissances issues des laboratoires de recherche de l’Inserm vers l’industrie, contribuant à promouvoir l’innovation en santé humaine.

Inserm Transfert porte les trois missions de valorisation et d’innovation de l’Inserm :

- protéger et développer les innovations de l’Inserm et de ses partenaires :
  - créer de la valeur économique et sociétale au bénéfice des innovations de l’Inserm;
  - développer et co-conceptualiser les innovations jusqu’en clinique ;
  - être à l’origine de la mise en réseau / relation permettant l’émergence de projets ;
- contribuer au rayonnement de l’Inserm et à son excellence globale et mondiale ;
- contribuer au financement de la recherche de l’Inserm et de ses partenaires.

Le capital social de la SA Inserm Transfert s’élève à 9 573 471 €, intégralement détenu par l’INSERM.

- **Le GIP « CRNH Rhône-Alpes »**

Le « Centre de Recherches en Nutrition Humaine Rhône-Alpes » a pour objet, dans le respect de l’autonomie des programmes et des procédures d’évaluation des organismes adhérant au Groupement, de :

- coordonner et conduire les programmes de recherche cognitive ou finalisée proposés par chacun de ses membres dans le but de développer les connaissances en nutrition humaine ;
- contribuer au transfert de technologie entre secteur hospitalier, laboratoires de recherche et industrie ;
- mettre en commun les locaux, les moyens techniques et les compétences nécessaires à la réalisation de ces programmes de recherche ainsi qu’à des actions d’enseignement, de formation ou d’expertise en nutrition humaine ;
- assurer la gestion des moyens communs nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes et à l’utilisation des locaux ;
- développer les relations avec toutes les personnes publiques ou privées s’intéressant aux objectifs du Groupement.

Les droits statutaires de l’Inserm sont fixés à 25%.

- **Le GIE « CERMEP – imagerie du vivant »**

Le « Centre d’Etude et de Recherche Multimodal Et Pluridisciplinaire en imagerie du vivant » a pour objet d’assurer l’exploitation des équipements d’imagerie destinés à l’exploration in vivo afin de développer les connaissances sur :

- le fonctionnement de certains organes ;
- les mécanismes physiopathologiques et les moyens de diagnostic les concernant ;
- les applications pharmacologiques.

Les droits statutaires de l’Inserm sont fixés à 25%.

---

- **Le GIE « CERBM »**

Le « Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine » a pour objet de développer, par des programmes communs à ses membres, toutes activités dans les domaines de la recherche biologique et médicale, et de promouvoir leurs applications, en France, dans l'Union Européenne et à l'étranger.

Le CNRS et l'Université de Strasbourg sont avec l'Inserm membres à parts égales du groupement, soit 33,33% par l'INSERM.

## LES FAITS MARQUANTS

Compte tenu de la prépondérance de l'INSERM dans le groupe, les faits marquants de l'année 2023 sont similaires à ceux présentés dans le cadre du compte financier de l'INSERM.

L'année 2022 avait été marquée par la mise en œuvre des premières actions inscrites dans le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), le déploiement du Parisanté Campus, la modification de l'article D178-1 du code de la sécurité sociale qui inclut désormais l'Inserm parmi les bénéficiaires des dotations intégrées dans le sous-objectif « autres prises en charge » de l'ONDAM et avait ainsi permis le financement d'une trentaine d'équipes dans le cadre de l'appel à projet MESSIDORE du programme stratégique de recherche collaborative en santé

L'année 2023 a débuté avec la nomination d'un nouveau Président Directeur Général, le docteur Didier SAMUEL, qui a marqué sa volonté d'accélérer le déploiement d'actions visant à renforcer les capacités de pilotage scientifique de l'Institut. Parmi les initiatives prises en 2023 on peut citer les 4 appels à candidatures lancés pour les nouveaux programmes d'Impulsion avec la sélection de 48 équipes pour mettre en œuvre des projets de recherche autour de l'exposome, du changement climatique et de la santé, la chirurgie du futur et des neuro-technologies. Ce sont également une cinquantaine d'instruments de partenariats internationaux qui ont été labélisés au travers des projets tremplin internationaux (IRP - exploratoire), les projets de recherche internationaux (PRI – amorçage), les partenariats internationaux clés (PI – structuration) et les programmes de coordination thématique (PCT – intégration). La démarche de transition écologique et sociétale prévue dans le COMP a aussi concrètement débuté en 2023 avec l'installation d'une gouvernance, le lancement d'un réseau des référents transition écologique, le lancement d'un audit Responsabilité sociétale de l'organisme avec un échantillon de 15 sites pour établir le plan d'actions RSE pour l'Inserm et de nombreuses sessions de sensibilisation aux enjeux du changement climatique (fresque du Climat, Ateliers 2 Tonnes).

Dans le cadre de la trajectoire financière du COMP, qui est liée aux financements inscrits dans la loi de programmation de la recherche, l'Inserm a perçu 39,4 M€ de subvention d'Etat supplémentaire en 2023, par rapport à 2020 (+13,1 M€ par rapport à 2022), notamment en accompagnement des mesures destinées à revaloriser les métiers de la recherche. On peut notamment citer l'engagement de 20,6 M€ en masse salariale pour accompagner les emplois permanents (schéma d'emplois et CPJ) et améliorer le régime indemnitaire des chercheurs (déploiement du RIPEC) et des personnels ITA et contractuels, et également une enveloppe de 13,75 M€ de soutien aux laboratoires.

L'année 2023 a également été marquée par la participation active de l'Inserm aux réflexions engagées autour du rapport de la mission Gillet sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation : simplification de la gestion des laboratoires, création d'agences de programmes, dispositif de financement de recherches à risques. Ainsi l'Inserm a été désigné comme responsable de la future agence de programmes pour la recherche en santé qui se mettra en place en 2024, et pilote d'un financement de 30 M€ pour lancer une première vague de projets « recherche à risque ».

---

L'Inserm a également été retenu pour coordonner 4 Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) rattachés à des stratégies d'accélération : le PEPR « Maladies infectieuses (re)émergentes et Menaces NRBC » (confié à l'ANRS-MIE), « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes » (avec le CEA), « Santé Numérique » (avec l'Inria) et « Systèmes alimentaires, microbiome et santé » (avec l'INRAE). Ces PEPR ont été complétés d'un PEPR portant sur la « Santé des femmes, santé des couples » et d'un PEPR exploratoire, le « Projet-Programme en Psychiatrie de précision – ProPsy » (avec le CNRS). Au 31 décembre 2023, 44 projets ciblés étaient déjà signés et les projets débutés. Enfin, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> vague de l'appel à programmes PEPR en 2023, 2 nouveaux PEPR exploratoires ont été acceptés : « Organes et organoïdes sur puces » MED-OOC (copiloté avec le CEA et CNRS), et « Identité et destins Cellulaires : de la cellule unique aux organismes entiers pour l'Interception de malaDIES « Cell-ID » (copiloté avec le CNRS).

L'effet du renforcement du dispositif d'accompagnement des équipes de recherche pour déposer aux appels à projets de la Commission européenne s'est par ailleurs fortement fait sentir en 2023 avec une progression de +34% du nombre de contrats signés et le doublement des financements acquis (70M€ signés en 2023 contre 36 M€ en 2022).

Au niveau des services financiers, l'année 2023 a été marquée par différents événements :

- L'Inserm poursuit le chantier de préparation de la migration de son SI financier SAFI<sub>r</sub> vers SIFAC EPST+, outil porté par l'AMUE, au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce gros chantier s'inscrit dans l'objectif de modernisation de la fonction financière de l'Institut visant à fluidifier et optimiser le processus de la dépense. Il s'accompagne de la réorganisation des délégations régionales avec l'installation progressive de services facturiers différenciés des services financiers et la préfiguration d'équipe d'ingénierie et montage de projet pour recentrer le rôle de gestion de contrats de recherche sur les chargés de contrat. Les ateliers de travail avec l'AMUE sur SIFAC se sont poursuivis tout au long de l'année 2023 et les chantiers de mise en qualité des données financières se sont accrus et se poursuivront jusqu'à la migration.
- Deux nouvelles plateformes de gestion ont en outre été créées à Montpellier et à Rennes afin d'améliorer le service rendu aux unités en mutualisant et professionnalisant la gestion aux portes des laboratoires.

En termes de ressources humaines, l'année 2023 est marquée par une dynamique positive pour les effectifs et la poursuite de la mise en œuvre des mesures portées par la loi de programmation de la recherche. Les effectifs, au global, progressent de 147 ETPT pour atteindre 8 371 ETPT, avec une légère augmentation des effectifs sous plafond d'emplois (+16 ETPT) et une forte progression de +132 ETPT des effectifs hors plafond.

D'un point de vue budgétaire, l'exécution du budget 2023 s'établit en recettes à hauteur de 1 119,2 M€ et en dépenses à 1 100,3 M€ en AE et 1 084,6 M€ en CP. Il en résulte un solde budgétaire et un résultat comptable à hauteur respectivement de + 34,6 M€ et – 38,8 M€.

Les recettes acquises en 2023, soit 1 119,2 M€, progressent de 6 % par rapport à 2022, soit +59,2 M€ (+6%).

Les dépenses réalisées, soit 1 084,6 M€, sont en progression par rapport à 2022 de +57,0 M€ (+6 %), et les engagements, à hauteur de 1 100,3 M€, en hausse de 70,4 M€ (+7 %).

L'exécution budgétaire se traduit par un taux d'engagement de 97,3% (97,2% en 2022), un taux de consommation des CP de 96,5% (96,2% en 2022) et un taux d'encaissement de 95,5% (98,3% en 2022).

Enfin, le volume de nouveaux contrats de recherche obtenus par les chercheurs des unités mixtes de recherche, et gérés par l'Inserm, est stable à 1 838 nouveaux contrats signés en 2023 contre à 1 821

---

en 2022. Le nombre total de contrats en stock actuellement gérés par l'Inserm atteint les 7 764 contrats, soit 222 contrats de plus qu'en 2022. En volume financier, les 1 838 nouveaux contrats représentent un montant 302 M€ contre 238 M€ en 2022 (+64 M€) et participent à un encours total en gestion à l'Inserm de 1 757 M€, soit une hausse de 89 M€ par rapport à 2022. Les principaux financeurs sont les associations et fondations (2 384 contrats) et l'ANR (1 839 contrats, et 294 contrats Investissements d'avenir).